

Décision

Générale

colonial

Décision n° 791 18 juillet 1952

n° 791 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date de publication

18 juillet 1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Compagnie de gardes-cercle de Djibouti: Pour compter du 6 juillet 1952 : Arbahim Houmad, Mie 346, 2° classe, 2° échelon. Pour compter du 11 juillet 1952 : Aouled Miguil, Mie 347, 1er classe, 5° échelon. Ces gardes-cercle ont droit à l'indemnité pour charges de famille.